



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
12 juillet 2016  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2016**  
6-9 septembre 2016, New York  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour la République  
du Suriname (2017-2021)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Considérations générales . . . . .	2
II. Priorités du programme et partenariats . . . . .	4
III. Administration du programme et gestion des risques . . . . .	9
IV. Suivi et évaluation . . . . .	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Suriname (2017 – 2021) . . . . .	12



## I. Considérations générales

1. Avec un revenu national brut de 9 950 dollars (2014)<sup>1</sup>, le Suriname est classé dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. La valeur de 0,714<sup>2</sup> de son indice de développement humain le classe au 103<sup>e</sup> rang sur 188 pays. Le produit intérieur brut (PIB) a doublé depuis 2006, passant de 2,6 milliards à 5,2 milliards de dollars en 2014<sup>3</sup>, ce qui représente en moyenne une augmentation importante de 4 % par an. La croissance a été stimulée par les prix élevés des produits de base pour l'or, le bois de sciage, le pétrole et la bauxite, ainsi que par des transferts de fonds plus importants.

2. Toutefois, la baisse récente des prix des produits de base a créé des pressions budgétaires et monétaires. Le produit intérieur brut a augmenté de moins de 1 % en 2015 et il devrait stagner en 2016<sup>4</sup>. Le déficit budgétaire pour 2016 devrait s'élever à 7 % du PIB<sup>5</sup>. Dans le cadre de ses mesures d'économie, le Gouvernement a commencé à réduire les subventions relatives à l'eau et à l'électricité et il devrait économiser approximativement 4,3 % du PIB en 2015<sup>6</sup>. Ces mesures lui permettraient d'améliorer sa situation budgétaire mais elles devraient avoir des incidences défavorables sur le quintile le plus pauvre de la population du fait que les coûts réels de ces services sont maintenant répercutés sur les consommateurs. Depuis novembre 2015, une forte dévaluation du dollar surinamais (64 % par rapport au dollar des États-Unis)<sup>7</sup> devrait provoquer des augmentations importantes du prix des produits alimentaires et autres produits de base en 2016. L'expansion en cours des secteurs de l'or et du raffinage du pétrole ainsi que le programme du Gouvernement destiné à restaurer la stabilité budgétaire et celle du solde des opérations courantes avec l'extérieur permettent au pays de garder des perspectives à moyen terme favorables.<sup>8</sup>

3. L'inégalité est l'un des principaux problèmes de développement du Suriname. Le coefficient de Gini est relativement élevé (52,9).<sup>9</sup> Alors qu'en 2012<sup>10</sup> le rapport hommes-femmes dans l'enseignement supérieur était de 1,93, la participation des femmes sur le marché du travail reste inférieure d'environ 20 % à celle des hommes.<sup>11</sup> La population du Suriname, estimée à 541 638 habitants,<sup>12</sup> est, ethniquement, l'une des plus variées du monde : 27 % d'Hindoustaniens, 22 % de Noirs Marrons, 16 % de Créoles, 14 % de Javanais, 13 % mixtes et 8 % « autres ». Environ 90 % de la population vit le long de la région côtière et la forêt pluviale de l'arrière-pays est peuplée principalement de Noirs Marrons et d'autochtones qui ont un taux de chômage deux fois supérieur à celui des communautés côtières.<sup>13</sup>

<sup>1</sup> Indicateurs mondiaux de la Banque mondiale, 2014.

<sup>2</sup> PNUD, Rapport sur le développement humain 2015.

<sup>3</sup> Données résumées de la Banque mondiale.

<sup>4</sup> Ibidem.

<sup>5</sup> Fitch Ratings, révision février 2016.

<sup>6</sup> « Mesures de solidarité » du Gouvernement, septembre 2015.

<sup>7</sup> Banque centrale du Suriname, novembre 2015.

<sup>8</sup> <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2016/pr16170.htm>

<sup>9</sup> PNUD, op. cit.; données de la Banque mondiale, 2013.

<sup>10</sup> Gouvernement du Suriname, Rapport de situation sur les objectifs de développement pour le Millénaire, 2014.

<sup>11</sup> PNUD, op. cit. Annexe statistique.

<sup>12</sup> Recensement 2012.

<sup>13</sup> Bureau de publication des statistiques du Suriname, septembre 2013.

4. Par le biais du Plan de développement 2012-2016, le Gouvernement a passé un contrat social avec son peuple; il s'est engagé à augmenter ses revenus (par l'emploi et l'entrepreneuriat) et à améliorer sa qualité de vie grâce à des services sociaux étendus, en particulier pour les personnes handicapées, les personnes âgées, les jeunes et celles du quintile inférieur de l'économie. La situation économique, cependant, a empêché le Gouvernement d'honorer certains de ses engagements, en particulier dans des domaines tels que ceux d'activités génératrices de revenus pour les jeunes. En 2015, le chômage a passé en moyenne de 7 à 9 %.<sup>14</sup> Les nouveaux programmes de couverture sociale ont été mis en œuvre sans prendre les mesures nécessaires pour garantir que seuls ceux qui le méritent reçoivent des subventions gouvernementales. La récession actuelle est l'occasion pour le Gouvernement d'introduire des politiques plus ciblées reposant sur des données meilleures et permettant d'épargner tout en répondant mieux aux besoins des personnes vulnérables.

5. L'histoire politique du Suriname, marquée par des époques de domination coloniale litigieuse et une période d'intervention militaire, a été tourmentée. L'environnement actuel est marqué par : a) la pluralité démocratique (plus de 20 partis politiques pour une population d'à peine un peu plus d'un demi-million); b) des cadres publics inadéquats d'obligation de rendre compte (aucune loi sur la liberté d'information, législation en matière des droits de l'homme dépassée, recherche et présentation de rapports sur la corruption disparates;<sup>15</sup> et c) des compétences liées aux politiques médiocres. La disponibilité limitée de données nationales (et désagrégées) a contribué à la conception et à la fourniture de services qui laissent à désirer. Les réductions des subventions sociales dues à l'aggravation des perspectives économiques ont provoqué une importante diminution de la confiance publique.<sup>16</sup>

6. Le Président du Suriname a souligné que les atouts environnementaux du pays étaient le pilier central de son développement socio-économique futur.<sup>17</sup> Alors que la chute des prix des produits de base présente de fortes menaces, d'autres facteurs tels que l'inégalité des revenus et la scission communautaire possible liée aux tensions entre les communautés de l'intérieur et les sociétés d'extraction de l'or peuvent potentiellement perturber la stabilité sociale du pays. Les menaces des changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les mauvaises pratiques sanitaires et sécuritaires liées à l'extraction artisanale de l'or se font déjà sentir. Les possibilités résultant des avantages mondiaux tirés de la gestion avisée de ses ressources naturelles continueront à profiter au Suriname. Ses forêts sont un puits de carbone net pour le monde, produisant chaque année 7 tonnes métriques de dioxyde de carbone et absorbant plus de 8 tonnes métriques (soit 3 tonnes de plus de carbone capturé par habitant).<sup>18</sup> Les problèmes écologiques du Suriname consistent donc : a) de monétiser ce service mondial tout en gérant durablement ses forêts; b) à exploiter de façon écologiquement rationnelle ses ressources minières; c) à protéger ses côtes vulnérables contre les effets des changements climatiques et d) à augmenter l'investissement dans les énergies renouvelables.

<sup>14</sup> Bureau des statistiques du Suriname.

<sup>15</sup> En 2015, l'Indice de perception de la corruption de Transparency International a placé le Suriname au 88<sup>e</sup> rang sur 168 pays.

<sup>16</sup> World Bank country partnership strategy, 2015–2019.

<sup>17</sup> République du Suriname, Discours annuel du Président à l'Assemblée nationale, 2015.

<sup>18</sup> Contribution prévue du Suriname déterminée au niveau national, 2015.

7. Pendant le cycle de programme précédent, le PNUD a fait participer avec succès le Gouvernement et le Parlement à des initiatives centrées sur des interventions politiques et sur le renforcement des capacités et des informations à des fins décisionnelles. Ainsi, il a aidé à promouvoir la participation active des femmes à la prise de décisions, ce qui a conduit à une augmentation du pourcentage de femmes élues à l'Assemblée nationale de 9,8 % en 2010 à 25,5 % en 2015.<sup>19</sup> Afin de garantir ces progrès, le PNUD continuera à promouvoir des interventions au niveau politique et s'appuiera sur l'élan tiré des succès des femmes en politique. Le bureau de pays mettra en place une base plus large de participation active des femmes à la prise de décisions en engageant la société civile et d'autres acteurs non étatiques dans ses activités de programmation.

8. L'évaluation des résultats du portefeuille de l'énergie et de l'environnement en 2013 a montré que, alors que le bureau de pays a entrepris des interventions pertinentes et fait preuve d'imagination sur différents fronts (gestion des ressources naturelles, réduction des risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles), il n'a pas conçu une approche programmatique explicite et intégrée et, en conséquence, n'a pas eu d'impact collectif. Cette évaluation a reconnu également que les interventions ne tenaient pas suffisamment compte des besoins des populations vulnérables face aux pressions environnementales. L'examen à mi-parcours du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement recommandait que les institutions des Nations Unies continuent d'aider à renforcer les capacités du Gouvernement dans les domaines des politiques, du programme (en aval) et des données.<sup>20</sup> Le bureau de pays considère que les recommandations et les résultats de l'évaluation et de l'examen à moyen terme sont intéressants pour tous ses travaux et il envisage d'adopter une démarche programmatique axée à la fois sur des interventions politiques et sur les personnes.

## II. Priorités du programme et partenariats

9. Le Gouvernement du Suriname élabore actuellement le Plan national de développement 2017 – 2021 qui intégrera les objectifs de développement durable dans les priorités de développement nationales. Avec l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD appuiera la conception et l'exécution du Plan national de développement grâce à une approche d'intégration, d'accélération et d'appui politique. Le PNUD sera un partenaire stratégique répondant aux principaux problèmes nationaux indiqués dans le Plan national de développement, conforme au nouveau Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable et au Plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017.

10. En 2015, le Plan-cadre plurinational a été formulé conjointement par le système des Nations Unies et les gouvernements de la sous-région des Caraïbes. Des consultations nationales tenues dans 15 pays ont garanti l'harmonisation des problèmes de développement identifiés dans le bilan multipays commun avec les besoins nationaux de développement dans le cadre de quatre domaines prioritaires principaux qui serviront de base aux mesures nationales et régionales du système des Nations Unies et de ses partenaires jusqu'en 2021 : a) des Caraïbes viables et

---

<sup>19</sup> Résultats des élections de 2015.

<sup>20</sup> Examen à moyen terme de 2015 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement, page 38.

résilientes; b) des Caraïbes sûres, cohérentes et justes; c) des Caraïbes saines; et d) des Caraïbes sans exclusion, équitables et prospères. Ces priorités nationales et sous-régionales ont plus tard été validées par 17 gouvernements et sont pleinement harmonisées avec le Plan stratégique (2015–2019) de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

11. Pendant les cinq prochaines années, le PNUD se concentrera sur trois grands domaines d'activité : a) la gouvernance démocratique, b) le développement social et c) la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'égalité des sexes étant intégrée au niveau intersectoriel. Ces domaines sont essentiellement conformes aux résultats 2 (gouvernance ouverte et participative) et 1 (développement inclusif et durable) du Plan stratégique du PNUD et ils correspondent directement aux objectifs de développement durable 1, 5, 8, 9, 10, 11, 13 et 16.

12. Conformément aux leçons tirées du cycle précédent, un principe sous-jacent de développement avec les populations orientera le PNUD, ce qui permettra au bureau de pays d'associer étroitement les organisations et communautés de citoyens à la fois pour effectuer un changement direct et pour appuyer les travaux orientés vers les politiques. Par des projets axés sur l'utilisateur et la mise en œuvre de mesures permettant la participation active des bénéficiaires, le PNUD favorisera la mobilisation d'une série plus large d'acteurs du développement ainsi que l'autonomisation des bénéficiaires et des communautés.

13. Dans un petit pays à revenu moyen comme le Suriname, le PNUD compte sur un impact plus fort en programmant dans des domaines qui créent des réseaux dans tout le programme relatif aux objectifs de développement durable. Le PNUD reste lié à la communauté internationale et aux donateurs et il est considéré comme partenaire principal d'une programmation efficace au Suriname. Malgré la place restreinte des donateurs, la mobilisation des ressources du bureau de pays reste forte en particulier pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Le PNUD poursuivra ses objectifs de changement constructif centré sur les personnes en intégrant en douceur ses trois piliers de programmation, en renforçant les partenariats et en tissant des réseaux avec ses homologues gouvernementaux, la société civile (notamment les groupes de jeunes et de femmes), les milieux universitaires, les dirigeants communautaires et le secteur privé.

14. Au Suriname, le PNUD utilisera son pouvoir d'organisation et ses capacités institutionnelles pour faciliter la participation de partenaires multiples aux mesures et politiques de développement, en utilisant des approches novatrices pour que cette participation soit à la fois centrée et productive. Telle est la principale valeur ajoutée que le PNUD propose au Suriname pour le cycle de programme à venir; il aidera le bureau de pays à prendre des contacts et à changer la vie des habitants.

15. Cette approche contribue à renforcer la résilience dans les différents secteurs vulnérables de la société, notamment les citoyens de l'arrière-pays, où les communautés Maroon et autochtones sont confrontées à des problèmes tels que de mauvaises possibilités en matière d'éducation, l'insuffisance des infrastructures, du transport et de l'électricité et le manque de travail décent. Les préoccupations sanitaires favorisées principalement par une forte utilisation de mercure dans les petites exploitations aurifères et les maladies transmises par des vecteurs tels que le Chikungunya et le Zika peuvent potentiellement peser de façon importante sur les efforts de développement. Le PNUD améliorera la résilience de ces groupes

vulnérables en faisant appel à la direction locale, tant au sein du Gouvernement que de la société civile, pour offrir des possibilités et des ressources dans l'éducation, la santé, les moyens de subsistance, les compétences et l'accès à l'information et à la technologie. De meilleurs services sociaux et la possibilité d'un engagement civique dans les politiques publiques contribueront au développement humain durable de ces groupes vulnérables de l'arrière-pays.

16. Le PNUD utilisera le système des Nations Unies comme un élément essentiel de son approche à partenaires multiples. Il continuera à soutenir le cadre « Unis dans l'action » en collaborant notamment avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour mettre en œuvre des projets conjoints tels que « Les femmes au Parlement » et la collecte de données, en mettant l'accent sur les femmes et les groupes vulnérables. Les Volontaires des Nations Unies seront intégrés dans les projets comme une ressource très positive et pour promouvoir le volontariat en faveur du développement au sein de la société. Le PNUD appuiera les efforts du Gouvernement en vue d'identifier les possibilités de coopération Sud-Sud avec d'autres pays de la région afin de poursuivre des initiatives telles que la sécurité et la participation des citoyens, les capacités en matière de données, la gestion de l'environnement et la participation des communautés autochtones locales.

### **Gouvernance démocratique**

17. En réponse à l'engagement du Gouvernement d'intensifier ses relations avec la population pour fournir de meilleurs services sociaux et améliorer la légitimité des institutions nationales, le PNUD cherchera à faciliter davantage l'interaction entre le Gouvernement et son peuple. Il continuera à mettre l'accent sur le renforcement du Parlement et des autres institutions dans ses activités sur la gouvernance démocratique tout en introduisant de nouveaux moyens visant une participation plus importante des citoyens à chaque niveau de la société afin de garantir un processus décisionnel adapté, inclusif, participatif et représentatif à tous les niveaux (objectif de développement durable 16.7). Par ces activités il s'efforcera d'obtenir des résultats qui amélioreront la capacité législative, l'absence d'exclusive, la transparence et le renforcement des capacités nationales pour poursuivre efficacement les engagements pris en matière de droits de l'homme. Les mesures prises dans la programmation plus en aval avec des contacts directs et l'autonomisation de la population serviront également à soutenir les interventions dans les domaines de programmation relatifs au développement social et à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

18. Le PNUD contribuera aux efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer les institutions s'occupant des questions législatives au Suriname. Collaborant principalement avec le Parlement et le Ministère de la justice et de la police, le PNUD orientera ses interventions sur l'amélioration des capacités de rédaction des lois, la réduction des délais dans les processus d'approbation et l'élimination des obstacles lors de l'application de la législation. Il encouragera également les modalités destinées à faciliter la participation de partenaires multiples aux processus législatifs.

19. Le PNUD appuiera les efforts du Gouvernement et de la société civile visant à améliorer la transparence de la gestion du secteur public. Il appuiera entre autres l'adoption d'une « loi sur la liberté d'information » ainsi que d'autres mécanismes afin d'aider à fournir un accès satisfaisant du public à l'information et d'améliorer les conditions et les capacités de transparence et de responsabilisation, notamment parmi les

organisations de la société civile. Il apportera aussi son appui au renforcement des mécanismes visant à lutter contre la corruption et à la prévenir, en particulier ceux qui facilitent les processus dirigés par les citoyens.

20. Au cours des trois dernières années le PNUD a promu avec succès la participation des femmes à la prise de décisions. En collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, la communauté des donateurs et des organisations de la société civile, le bureau de pays fera fond sur ce dynamisme pour améliorer l'équité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le domaine public, notamment en effectuant des recherches et en améliorant la disponibilité de données désagrégées et de qualité pour formuler des politiques relatives aux femmes reposant sur des données factuelles et en favorisant des mécanismes formels pour assurer l'égalité des sexes dans la prise de décisions relative aux politiques publiques.

21. Le PNUD s'efforcera de renforcer la capacité des organisations des droits de l'homme, en particulier au niveau local dans l'arrière-pays et dans les zones côtières. Des interventions basées sur l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et la prévention des conflits liée à l'exploitation inappropriée des ressources minières dans les villages (en particulier des communautés Maroon et autochtones) serviront de points d'entrée déterminants.

22. Au Suriname, un objectif important est que les citoyens aient un accès à la justice juste et étendu. Le PNUD collaborera avec les organes de protection des droits de l'homme et les détenteurs de droits pour promouvoir et protéger les droits de tous les citoyens, en particulier des personnes vulnérables, autochtones et tribales, des enfants et des femmes touchées par la violence sexiste. Les interventions consisteront entre autres à renforcer la capacité des institutions d'état à gérer de façon adéquate un accès juste et équitable et la protection juridique, ainsi qu'à renforcer les capacités de la communauté des assistants d'avocats afin de garantir aux personnes marginalisées l'accès à une aide judiciaire.

### **Développement social**

23. Une série d'instruments analytiques et de politiques d'appui est l'une des principales exigences pour la réussite du lancement du nouveau programme national de développement. Le PNUD répondra par des interventions visant à la fois à améliorer la disponibilité de séries de données de pointe et les capacités y relatives et à mieux cibler les services sociaux basés sur des informations appropriées concernant les groupes de population vulnérables.

24. Le PNUD collaborera étroitement avec le Bureau des statistiques, le Bureau pour la planification nationale et le Ministère des Affaires étrangères pour combler les lacunes dans les données de développement du Suriname. Il soutiendra le renforcement et l'expansion de la collecte de données et des capacités d'analyse des acteurs du développement. Ceci exigera une coopération avec les organisations de la société civile pour qu'elles aident à identifier les besoins au niveau communautaire. De meilleurs instruments de suivi et d'évaluation aideront à mesurer les progrès réalisés en matière de programme national de développement et d'objectifs de développement durable en mettant l'accent sur la production de données désagrégées et de données d'information sur les risques pour planifier le développement national, viser les inégalités et étendre la couverture socio-économique aux femmes, aux personnes handicapées, autochtones et tribales et aux jeunes.

25. En s'efforçant d'améliorer de façon importante les services sociaux et de protection du Suriname, le PNUD associera les Ministères des affaires sociales, du développement régional et de la jeunesse et des sports, le Bureau des statistiques et les organisations communautaires afin d'améliorer les méthodes qui caractérisent comme il convient la pauvreté et l'exclusion, ciblent de manière appropriée les collectivités que doivent atteindre ces services et intègrent les moyens de se pencher sur les inégalités de revenu, notamment en promouvant les liens entre les sources de revenu durables et l'élimination de la pauvreté. Le PNUD encouragera le concept de mesure multidimensionnelle de la pauvreté pour saisir convenablement l'étendue de la pauvreté et de la privation telle qu'elle se retrouve dans la santé, l'éducation et le niveau de vie.

### **Gestion de l'environnement et des ressources naturelles**

26. Les facteurs environnementaux jouent un rôle très important dans le développement du Suriname du fait qu'il dépend fortement sur le plan économique des ressources naturelles et qu'il est très vulnérable et exposé aux effets de la dégradation de l'environnement. Pour relever ce défi et sur la base des enseignements tirés du cycle de programme précédent, le portefeuille environnemental du PNUD restera important et assurera le passage d'une approche fondée sur des projets à une approche de programme, en se concentrant sur les capacités institutionnelles de gestion de l'environnement, des sources de revenu durables pour les communautés et la résilience ou la réponse aux changements climatiques. Ce sera une approche à dimensions multiples qui comprendra des aspects de travail politique, de renforcement des capacités et des mesures au niveau local ou de la base. Vu les perspectives positives de mobilisation des ressources, ce programme fournira aussi l'accès aux deux autres domaines du programme.

27. Afin de mettre en place la base d'une structure de gouvernance environnementale nouvelle et à partenaires multiples, le PNUD s'attachera à renforcer les capacités des institutions nationales et infranationales telles que l'Institut national pour l'environnement et le développement, le Ministère de la planification physique, de la gestion des terres et des forêts et les bureaux des Commissaires de district afin de formuler et de mettre en œuvre comme il convient des politiques compatibles avec le nouveau programme de développement durable, notamment les engagements pris par le Suriname dans son rapport sur sa contribution prévue déterminée au niveau national pour les Accords de Paris sur les changements climatiques. Cette nouvelle approche visera les décideurs et les législateurs aux niveaux du pays et des districts ainsi que des fonctionnaires de niveau moyen et des universitaires. Elle appuiera le renforcement des structures locales et communautaires, en donnant les moyens d'agir au Collectif des grands groupes (un groupe de parties prenantes fondé suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992) et à d'autres organisations non gouvernementales et organisations de la société civile, favorisant les résultats axés sur les femmes et faisant progresser des interventions durables et culturellement appropriées. Les entités du secteur privé participeront par des mesures de responsabilité sociale collective, liées aux changements opérationnels ou à l'appui d'activités extérieures avec d'autres partenaires (par ex. recherche, campagnes).

28 Le PNUD mettra particulièrement l'accent sur la promotion des effets des pratiques économiques durables et la réduction des risques naturels pour les groupes les plus vulnérables, notamment les populations autochtones et tribales et les habitants



des zones côtières exposés aux effets de la montée du niveau de la mer. Grâce à une stratégie orientée avec précision pour permettre aux communautés locales de renforcer la résilience à l'impact des changements climatiques, il soutiendra l'intégration des besoins courants des communautés de l'arrière-pays et des régions côtières dans les efforts de promotion de sources de revenu durables et d'une meilleure appropriation de la gestion des ressources naturelles, ce qui conduira en définitive à un changement des comportements.

29. Le Suriname a besoin de formuler une approche stratégique à l'action sur les changements climatiques, notamment des systèmes de suivi et de rapports sur les progrès. Le PNUD participera à des interventions telles que la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, qui sont stratégiquement importantes pour le Gouvernement du fait de la valeur financière du carbone stocké dans les forêts. Ces interventions seront des mesures d'incitation pour la conservation, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks forestiers de carbone. Elles contribueront aussi à des mesures d'adaptation aux changements climatiques telles que celles conçues pour la réduction des risques de catastrophes, tant aux niveaux national que local. Une attention particulière sera accordée au rôle des femmes dans les communautés comme agents de la résilience et de la préparation aux catastrophes.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

30. Le programme proposé sera exécuté au niveau national et globalement coordonné par le Ministère des affaires étrangères. Il fera appel à des modalités nationales de mise en œuvre et des mesures seront prises à cet effet sur la base de la capacité d'assimilation possible et des questions d'exécution avec les homologues et les partenaires, ce qui demanderait des accords spécifiques avec le Gouvernement, sur la base de projets. Le PNUD adoptera la politique harmonisée concernant les transferts de fonds.

31. Le PNUD fondera ses mécanismes de gestion sur des évaluations des capacités destinées à déterminer dans quels domaines il serait bon de renforcer les capacités de ses partenaires, d'améliorer l'efficacité, de réduire les risques fiduciaires et les risques de gestion. Il investira également dans les capacités internes pour concevoir des interventions propres à améliorer au maximum l'impact de l'exécution, tant du point de vue des interventions techniques et politiques que pour faciliter l'engagement des partenaires et l'action collective. En tant que membre principal de l'initiative « Unis dans l'action », le PNUD continuera à coordonner ses activités avec d'autres institutions des Nations Unies pour qu'elles se complètent au niveau des projets et pour avoir accès à leur savoir-faire. La conformité aux garanties et normes sociales et environnementales sera assurée.

32. Le PNUD abordera la programmation fondée sur des questions sous un angle double, tout d'abord en recherchant la complémentarité des divers mécanismes dans un domaine déterminé (par ex. participation communautaire, fourniture de données, appui technique et politique) et ensuite en explorant et encourageant des actions spécifiques entre domaines d'activités (par exemple en améliorant la fourniture de données et les capacités). Ce dernier domaine est particulièrement pertinent étant donné la part nettement plus importante du financement du programme pour « l'environnement » (83 % du total des fonds estimés), comme nous le verrons ci-après.

33. Les principaux risques susceptibles d'avoir une incidence sur la mise en œuvre du programme ont trait à la mobilisation des ressources dans le contexte d'un pays à revenu moyen, aux conflits d'ordre communautaire, aux capacités des homologues locaux à comprendre les enjeux en temps utile et de façon précise et à l'établissement des priorités dans un environnement financier et économique en évolution rapide. Le PNUD restera vigilant et adoptera un modèle souple d'appui à la mise en œuvre au niveau national afin d'assurer des progrès dans la gestion des risques et d'atteindre les objectifs du programme.

34. Les risques de mobilisation des ressources devraient affecter essentiellement le programme dans les domaines de la gouvernance démocratique et du développement social. Le bureau de pays les atténuera en traitant les priorités de gouvernance et de développement social dans le cadre de la résilience environnementale, en plaçant l'innovation et les projets axés sur le citoyen au cœur de ces initiatives et en tirant parti des liens qui existent entre l'environnement et les objectifs connexes de la gouvernance et du développement social.

35. Il y a actuellement un grand secteur aurifère, artisanal et non structuré, qui est dominé par les habitants des collectivités de l'arrière-pays. Étant donné le potentiel lucratif associé à l'extraction de l'or à petite échelle, au déboisement et aux conflits avec les grandes compagnies ayant des concessions minières, le potentiel de conflit entre les parties prenantes reste une préoccupation majeure et une source de risque. Le PNUD engagera les collectivités, les Ministères du développement régional et des ressources naturelles, le Cabinet du Président et les compagnies d'extraction de l'or à prendre des décisions de manière active et impartiale. Des stratégies de prévention des conflits seront conçues pour prendre en considération les intérêts de toutes les parties tout en maintenant un environnement favorable à une programmation efficace.

36. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

37. Dans le cas de la mise en œuvre directe et au niveau national, et selon la décision 2013/9 du Conseil d'administration, les coûts et le classement de l'efficacité du programme et du développement seront imputés aux projets concernés.

#### **IV. Suivi et évaluation**

38. Au Suriname, le manque de données socioéconomiques fiables est une faiblesse institutionnelle et de développement. Ces données dépendent généralement du Bureau des statistiques mais elles sont insuffisantes pour établir des références utiles et effectuer un bilan et des évaluations judicieuses. Aussi, un objectif commun des interventions du programme sera la production de données fiables, accompagnée de l'amélioration des capacités des homologues, partenaires et acteurs pour la génération et l'analyse des données. Ce facteur devrait en soi améliorer l'efficacité du programme de pays.

39. De plus, le bureau de pays continuera à renforcer ses propres capacités en matière de suivi et d'évaluation, notamment en ventilant les données par sexe, appartenance ethnique, lieu et groupes vulnérables. Ainsi, le marqueur politique égalité homme-femme du PNUD sera utilisé pour contrôler les dépenses du programme de pays et améliorer la planification et la prise de décisions. Les capacités améliorées de suivi et d'évaluation du PNUD contribueront à renforcer celles de ses homologues et des acteurs et réseaux de développement, qui à leur tour peuvent aider à augmenter les possibilités de programmation.

40. Les budgets et activités de suivi et d'évaluation seront intégrés dans chaque projet, avec des indicateurs de projets, des échéances et des cibles définis. Ces activités comprendront un suivi participatif (conforme à la stratégie de développement des populations du programme de pays), qui engagera les organisations de la société civile et les acteurs communautaires à être responsables des projets, à en tirer des enseignements et à les améliorer. L'intégration d'instruments innovants de suivi, c'est-à-dire les applications de téléphone mobile, les outils automatiques d'acquisition de données et les bases de données en ligne, peut faciliter et même encourager le suivi participatif. Le bureau de pays continuera à inviter le Gouvernement et les partenaires extérieurs à faire des examens collégiaux des documents du programme.

41. Le PNUD entreprendra des recherches destinées à obtenir des données qualitatives et quantitatives pour la conception de la Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre liée à l'emploi de produits chimiques toxiques, entre autres recherches à soutenir. Certaines de ces activités feront partie des recherches régionales ou sous-régionales menées par le PNUD et/ou des partenaires universitaires tels que l'Université du Suriname, comme le montre la collaboration en cours sur le suivi des objectifs de développement durables et l'initiative sur la gestion de la zone côtière. Ces recherches ainsi que les produits des activités de suivi et d'évaluation seront utilisées comme outils de programmation (par exemple dans un nouveau Rapport sur le développement humain des Caraïbes), que ce soit à des fins de plaidoyer politique, de processus institutionnel ou d'initiatives particulières du Gouvernement.

## Annexe. Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Suriname (2017-2021)

<b>Gouvernance démocratique</b>				
<b>Priorité ou objectif national</b> : dans son Plan national de développement, le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre des politiques claires et transparentes de restructuration du secteur public, appliquant des politiques de bonne gouvernance et intégrant l'égalité des sexes. Objectifs de développement durable 5, 16				
<b>Réalisation énoncée dans le Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable</b> : renforcement des capacités des institutions et des organisations de la société civile dans le domaine des politiques publiques et de l'état de droit. (A Safe, Cohesive and Just Caribbean)				
<b>Réalisation correspondante 2 du plan stratégique du PNUD</b> : Des méthodes de gouvernance démocratique plus rigoureuses répondent aux attentes des citoyens concernant leur participation, le développement, l'état de droit et l'obligation de rendre des comptes. .				
<b>Réalisation du Plan-cadre multinational : indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibless</b>	<b>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</b>	<b>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence, niveaux cibles, sources de données et fréquence de la collecte)</b>	<b>Principaux partenaires et cadres de partenariats</b>	<b>Montant indicatif des ressources, par réalisation</b>
<p>Nombre de pays disposant de mécanismes qui fonctionnent pour collecter, analyser et utiliser systématiquement les données désagrégées et autres moyens d'information utilisant les outils mis en place au niveau régional pour suivre la situation des femmes et des enfants et faire rapport</p> <p><b>Niveau de référence</b> : indicateurs du CARICOM sur l'égalité des sexes <b>Niveau cible</b> : le Suriname inclut des indicateurs sur l'égalité des sexes dans les enquêtes nationales</p> <p>Politiques et stratégies du Suriname en matière d'égalité des sexes, de protection sociale répondant aux besoins des enfants et d'éducation <b>Niveau de référence</b> : 4 <b>Niveau cible</b> : 10</p>	<p>Parlement</p> <p>Rapports de l'Union interparlementaire (UIP)</p> <p>Rapports de situation du Département de la lutte contre la corruption (Ministère de la justice et de la police)</p> <p>Rapports de Transparency International sur la corruption au Suriname</p>	<p><b>Produit 1. Les parlements, les organes constituants et les institutions électorales sont en mesure de remplir les principales fonctions pour assurer une meilleure responsabilisation et une meilleure participation et représentation des électeurs</b></p> <p>1.1.1 : Nombre d'organes législatifs renforcés pour améliorer les capacités de rédaction des lois. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 1 (2018) Assemblée nationale, tous les 2 ans</p> <p>1.1.2 : Nombre d'organisations ou de réseaux de la société civile disposant de mécanismes améliorés ou garantissant la transparence, la représentation et le respect du principe de responsabilité. (Plan stratégique du PNUD 2.4.2) Niveau de référence : 1 Niveau cible : 5 Ministère de l'Intérieur, chaque année</p> <p>1.1.3 : Cadres et mécanismes de dialogue mis en œuvre pour assurer la participation efficace et transparente de la société civile au développement national. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3 Assemblée nationale, chaque année</p> <p>1.1.4 : Proportion de femmes (par rapport aux hommes) qui participent comme candidates aux élections locales et nationales (Plan stratégique 2.1.3) Niveau de référence : 26 % Niveau cible : 30 % Assemblée nationale, tous les cinq ans</p>	<p>Ministère de la justice et de la police, c'est-à-dire le Bureau des droits de l'homme du Ministère de l'intérieur ; Parlement</p> <p>Fondation Projekta Unité pour la démocratie Forum du Parlement des femmes, Mouvement national des femmes. Chambre de commerce, Stichting Blindenzorg (Fondation Blindenzorg) Suriname Media Bureau national pour l'égalité des sexes Fondation Care4U</p> <p>Banque interaméricaine de développement Ambassade des Pays-Bas</p> <p>FNUAP</p> <p>Université du Suriname</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : <b>130 000 dollars</b> <b>Autres ressources</b> : <b>1 700 000 dollars</b></p>

Réalisation du Plan-cadre multinational : indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence, niveaux cibles, sources de données et fréquence de la collecte)	Principaux partenaires et cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources, par réalisation
		<p><b>Produit 1.2. Des institutions et des systèmes de sensibilisation, de prévention et de mise en œuvre de mesures de lutte contre la corruption sont validés dans les différents secteurs et pour les différentes parties prenantes</b></p> <p>1.2.1 : Mise en place d'un système de dépôt de plainte des citoyens sur la base des normes internationalement reconnues Niveau de référence : 0 Niveau cible : le nouveau processus sera totalement opérationnel et disponible à l'échelon national d'ici à 2021 Ministère de la justice et de la police, chaque année</p> <p>1.2.2 : Harmonisation de la législation du Suriname sur la transparence avec les instruments internationaux par la signature et la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Niveau de référence : pas harmonisée Niveau cible : ratification de la Convention Ministère des affaires étrangères; Assemblée nationale</p> <p><b>Produit 1.3. Conception de stratégies et de partenariats nationaux reposant sur des constatations en vue de promouvoir l'égalité des sexes et la participation des femmes à la prise de décisions (Plan stratégique 4.3)</b></p> <p>1.3.1 : Recherches entreprises et production de matériel de sensibilisation pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (Plan stratégique 4.3.1) Niveau de référence : 1 (d'après une publication régionale du PNUD « Où sont les femmes? », étude approfondie sur l'égalité des sexes au Suriname Niveau cible : 3 Ministère de l'Intérieur, chaque année</p> <p>1.3.2 : Mécanismes de collecte et de diffusion de données désagrégées par sexe et de statistiques ventilées par sexe, et d'application d'analyses (Plan stratégique 4.3.2) Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4 Ministère de l'Intérieur, chaque année</p> <p>1.3.3 nombre De lois ou de politiques mises en place pour garantir la participation des femmes à la prise de décisions (Plan stratégique 4.4.1) Niveau de référence : 0 Niveau cible : 2</p>		

Réalisation du Plan-cadre multinational : indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence, niveaux cibles, sources de données et fréquence de la collecte)	Principaux partenaires et cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources, par réalisation
		<p>Ministère de l'intérieur, Assemblée nationale</p> <p>1.3.4 : Nombre de femmes participant à de nouvelles mesures d'appui à la préparation des femmes pour le rôle de dirigeante dans la prise de décisions (Plan stratégique 4.4.2) Niveau de référence : 0 Niveau cible : 25 Ministère de l'intérieur, chaque année</p> <p><b>Produit 1.4. Les capacités des institutions responsables d'un accès juste à la justice et de la protection des droits de l'homme sont renforcées</b></p> <p>1.4.1 : Nombre d'institutions qui soutiennent la réalisation des obligations en matière de droits de l'homme ratifiées au niveau national et international (Plan stratégique 2.3.1) Niveau de référence : 1 Niveau cible : 4 Ministère de la justice et de la police, chaque année</p> <p>1.4.2 : Renforcement des bureaux d'assistance judiciaire et des droits de l'homme du Ministère de la Justice et de la Police pour donner spécifiquement accès à la justice aux femmes, aux personnes handicapées et autres groupes marginalisés Niveau de référence : bureaux faibles dotés de services inadéquats au public Niveau cible : renforcement des bureaux de plus en plus au service du public avec accès satisfaisant à la justice et aux droits de l'homme. Ministère de la Justice et de la Police, tous les deux ans</p> <p>1.4.3 : Mise en place de systèmes adéquats pour permettre aux citoyens d'avoir accès au système judiciaire, en mettant particulièrement l'accent sur les pauvres, les femmes, les personnes handicapées et les autres groupes marginalisés Niveau de référence : 1 Niveau cible : 2 Organisations de la société civile, deux fois par an</p>		

<b>Développement social</b>				
<b>Priorité ou objectif national</b> Plan national de développement 2012-2016, Chapitre V Bien-être et chapitre V.4.2 Sécurité sociale et bien-être Objectifs de développement durable 1, 8, 10				
<b>Réalisation énoncée dans le Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable</b> : accès à des systèmes de protection sociale équitable et à des services de qualité et amélioration des possibilités économiques durables (An Inclusive, Equitable and Prosperous Caribbean)				
<b>Réalisation correspondante 7 du plan stratégique</b> : À tous les niveaux, les débats et les activités concernant le développement accordent la priorité à la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion, conformément aux principes fondateurs de l'organisation. .				
<b>Réalisation du Plan-cadre multinational : indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</b>	<b>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</b>	<b>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence, niveaux cibles, sources de données et fréquence de la collecte).</b>	<b>Principaux partenaires et cadres de partenariats</b>	<b>Montant indicatif des ressources par réalisation</b>
<p>Pourcentage de la population éligible couverte par des systèmes de protection sociale ventilés par sexe et distinguant les enfants, les chômeurs, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes enceintes et les nouveau-nés, les victimes d'accident du travail, les pauvres et les personnes vulnérables (mentionnés dans le <b>Niveau de référence</b> : 0 <b>Niveau cible</b> : D'ici à 2021 x % d'accroissement de la population du Surinam sera couverte par des systèmes de protection sociale</p> <p>Mise en œuvre de cadres de suivi et d'évaluation pour les programmes de protection sociale au Suriname <b>Niveau de référence</b> : 0 <b>Niveau cible</b> : Cadre opérationnel</p>	<p>Enquêtes sur la mesure du niveau de vie; enquêtes d'évaluation de la pauvreté; autres enquêtes sur les ménages, et recensement.</p> <p>Rapports de suivi et d'évaluation sur les programmes de protection sociale</p>	<p><b>Produit 2.1. Des systèmes nationaux et infranationaux de collecte de données, de mesure et d'analyse sont mis en place pour suivre les progrès du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable (Plan stratégique 7.2)</b></p> <p>2.1.1 : Utilisation d'un système de données désagrégées et actualisées pour suivre les progrès vers la réalisation des objectifs nationaux de développement conformément au programme de développement à l'horizon 2030 (Plan stratégique 7.2.2) Niveau de référence : 0 Niveau cible : 1 Bureau des statistiques, Rapports de situation sur les objectifs de développement durable; chaque année.</p> <p>2.1.2 : Nombre de politiques, règlements et normes au niveau national et infranational intégrant spécifiquement des mesures résilientes à la durabilité et au risque (Plan stratégique 7.3.3). Niveau de référence : 0 Niveau cible : 10 Plan national de développement, Plans de districts ou de stations touristiques; chaque année</p> <p><b>Produit 2.2. Système national de suivi et d'évaluation mis en place pour suivre les programmes de protection sociale</b></p> <p>2.2.1 : Fonctionnement d'un système national de suivi et d'évaluation de la protection sociale et des services, avec des indicateurs ventilés par sexe, âge et lieu géographique Niveau de référence : 0. Niveau cible : 1 Rapports d'évaluation des progrès de la politique sociale</p>	<p>Ministère des affaires étrangères (ministère chargé de la coordination) Ministère des affaires sociales Ministère du développement régional Ministère du travail Office national de la planification Bureau des statistiques Institut de formation professionnelle</p> <p>Commissaire de district; Conseils de district et des stations touristiques</p> <p>Université Adekus</p> <p>Représentants des jeunes, des femmes, des personnes handicapées, des personnes âgées et des communautés tribales (autochtones et Maroon)</p> <p>UNICEF, FNUAP, PAHO/OMS</p> <p>Banque de développement des Caraïbes, Banque mondiale</p>	<p><b>Ressources ordinaires : 150 000 dollars</b></p>

Réalisation du Plan-cadre multinational : indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence, niveaux cibles, sources de données et fréquence de la collecte).	Principaux partenaires et cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources par réalisation
		<p><b>Produit 2.3. Options relatives à une protection sociale sans exclusive et durable rendues possibles et facilitées (Plan stratégique 1.2)</b></p> <p>2.3.1 : Mesure dans laquelle les systèmes de protection sociale répondent aux besoins socioéconomiques des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des populations autochtones et tribales. Niveau de référence : insuffisant Niveau cible : accroissement de la couverture de protection sociale Enquêtes ou rapports des partenaires (par ex. Note 2016-2020 sur la politique sociale et le projet de politique)</p> <p>2.3.2 : Adoption d'une définition officielle de la pauvreté Niveau de référence : 0 Niveau cible : 1 Bureau des statistiques</p>		

### Gestion de l'environnement et des ressources naturelles

**Priorité ou objectif national :** le Suriname, par une approche au développement compatible avec le climat, aura mis en place des capacités, des politiques et des cadres institutionnels avancés, avec des citoyens engagés et actifs pour avoir des systèmes de production adaptatifs et rapides susceptibles de faire face à des problèmes socioéconomiques, environnementaux et climatiques croissants (contribution prévue déterminée au niveau national 2015).  
Objectifs de développement durable 11, 13, 14, 15

**Réalisation énoncée dans le Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable impliquant le PNUD :** adoption de solutions sans exclusive et durables pour la conservation, la restauration et l'utilisation des écosystèmes et des ressources naturelles. (A Sustainable and Resilient Caribbean)

**Réalisation correspondante du plan stratégique du PNUD : 1.** La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités de production qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus

Réalisation du Plan-cadre multinational : indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence, niveaux cibles, sources de données et fréquence de la collecte)	Principaux partenaires et cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources par réalisation
<p>Mesure dans laquelle des autorités nationales et infranationales compétentes appliquent les directives relatives à la gestion intégrée des ressources naturelles Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3</p> <p>Le Suriname peut appliquer les conventions et les protocoles internationaux relatifs aux écosystèmes terrestres, marins</p>	<p>Rapport de l'enquête sur les capacités institutionnelles à mettre en œuvre les directives relatives à la gestion intégrée des ressources naturelles</p> <p>Rapports de pays aux conventions et protocoles internationaux</p>	<p><b>Produit 3.1. Possibilité donnée aux institutions de définir et mettre en œuvre des politiques, plans ou stratégies concernant la gestion durable des ressources naturelles, les services relatifs aux écosystèmes, les produits chimiques et les déchets élaborés aux niveau national et infranational.</b></p> <p>3.1.1 : Nombre de nouveaux mécanismes de partenariat ayant des fonds suffisants pour parvenir à une gestion durable des ressources naturelles, des écosystèmes, des produits chimiques et des déchets aux niveaux national et/ou infranational, ventilés par type de partenariat (Plan stratégique 1.3.1) Niveau de référence : 2 Niveau cible : 5</p>	<p>Cabinet du Président, Ministère des travaux publics, Ministère de la planification physique, de la gestion des terres et des forêts; Ministère des ressources naturelles; Fondation pour la gestion des forêts et le contrôle de la production</p>	<p><b>Ressources ordinaires : 240 000 dollars</b> <b>Autres ressources : 12 000 000 dollars</b></p>



Réalisation du Plan-cadre multinational : indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence, niveaux cibles, sources de données et fréquence de la collecte)	Principaux partenaires et cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources par réalisation
<p>et côtiers. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 7</p> <p>Pourcentage de zones terrestres, marines et côtières protégées par rapport à la zone totale Niveau de référence : 13 % pour la zone terrestre, tbc pour les zones marine et côtière Niveau cible : 15 % - zone terrestre et 10 % zone côtière et marine (d'ici à 2020)</p>	<p>Convention sur la diversité biologique</p> <p>Secrétariat de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Carthagène).</p> <p>Base de données mondiale sur les zones protégées</p>	<p>Rapport sur les statistiques environnementales (deux fois par an) et rapport sur le projet REDD + (annuellement)</p> <p><b>Produit 3.2. Les populations autochtones et tribales et les communautés côtières ont les moyens de planifier et exécuter des activités de subsistance durables qui améliorent la conservation de la biodiversité et/ ou luttent contre les effets des changements climatiques</b></p> <p>3.2.1 : Nombre d'emplois et de sources de revenu créés grâce à la gestion des ressources naturelles, des services rendus par les écosystèmes, des produits chimiques et des déchets, ventilés par sexe et zones rurales et urbaines (Plan stratégique 1.3.2) Niveau de référence : tbc Niveau cible : 5 Rapport national sur les statistiques environnementales, données tirées du recensement, rapport sur les projets</p> <p>3.2.2 : Nombre d'applications ou de solutions tirées des technologies appropriées suite à des initiatives de la société civile dans des secteurs ciblés Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4 Rapport national ou sur les projets</p> <p><b>Produit 3.3. Mesures accrues d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans les différents secteurs financées et mises en œuvre (Plan stratégique 1.4)</b></p> <p>3.3.1 : Mesure dans laquelle il existe un système renforcé permettant d'accéder au financement de l'action climatique, de fournir ce financement, de le contrôler, de communiquer des informations à ce sujet et de procéder à des vérifications (Plan stratégique 1.4.1) Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3 Présentation de rapports à la CCNUCC (communication nationale, contribution prévue déterminée au niveau national, rapport actualisé deux fois par an)</p> <p>3.3.2 : Mesures globales - plans, stratégies, politiques, programmes et budgets - mises en œuvre pour réaliser les objectifs de développement face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions (Plan stratégique 1.4.2) Niveau de référence : 2 Niveau cible : 4 Rapport à la CCNUCC (communications nationales, contribution prévue déterminée au niveau national, rapport actualisé deux fois par an)</p>	<p>Bureau des statistiques Institut national pour l'environnement et le développement</p> <p>Commissaire de district; Conseils de district et des stations touristiques</p> <p>Université du Suriname Centre d'agriculture et de recherche forestière</p> <p>Représentants des populations autochtones et tribales tels que l'Association des chefs de village autochtones au Suriname(VIDS)/l'Association des autorités Saamaka (VSG); organisations de jeunes et de femmes dans les districts de l'intérieur et les districts ruraux (côtiers). Organisations communautaires IAMGOLD, SURGOLD, Forum des affaires du Suriname, Compagnie pétrolière d'État, Fédération des employeurs du Suriname</p> <p>Fonds pour l'environnement mondial (FEM), CCNUCC, Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, Conservation International, Fonds mondial pour la nature (WWF).</p>	